

COMPTE RENDU de la REUNION du 26 octobre 2021

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER, Christine LEGUET, Mrs Sébastien BATAILLE, Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT AVIT.

Absents excusés : Nicolas MONNEREAU, Nelly BENEDICK, Frédéric MAGNE.

Pouvoirs : Nelly BENEDICK à Viviane DUVAL
Frédéric MAGNE à Roger EYMERI.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance débute à 20 h 40.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 septembre 2021.

➤ Délibération d'adhésion au SDEEG pour la compétence éclairage public N°2021

Mme le Maire justifie l'intérêt de la commune de Flaujagues de transférer au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercices des compétences définies dans le document joint aux convocations.

Le document est adopté par le Conseil et voté à l'unanimité, pour le transfert au SDEEG, pendant une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2021. Mme le Maire présente la redevance applicable à ce transfert.

Le Conseil après délibération a voté POUR à l'unanimité.

➤ Délibération sur la durée et tarif des nouvelles concessions dans le cimetière de Flaujagues

Les concessions funéraires sont divisées en 4 catégories (article L 2223-14 du code général des collectivités territoriales) :

- des concessions temporaires pour 15 ans au plus,
- des concessions trentenaires,
- des concessions cinquantenaires,
- des concessions perpétuelles.

Le cimetière de Flaujagues est constitué uniquement de concessions perpétuelles ; l'ensemble des concessions ayant été vendu, il n'y a plus d'emplacement disponible.

Mme le Maire propose de fixer à 15 ou 30 ans, la durée des concessions.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR une durée de 30 ans.

Par délibération en date du 03 février 2011 le tarif au m2 avait été fixé à 30 €.

Le Conseil Municipal après délibération, vote à l'unanimité le tarif de 250 € pour une concession de 2^{m2} (2 m sur 1 m).

➤ **Délibération sur le transfert de compétences du Conseil Municipal au Maire, concernant la création, modification ou suppression des Régies**

Suite à la réunion du 30 août 2021, en présence de Mr le Conseiller aux décideurs locaux, avec Mme et Mr le régisseur titulaire et suppléant, Mme le Maire, et le Premier adjoint, il est estimé qu'une nouvelle organisation de la gestion des campeurs permanents s'impose.

Ces personnes recevront un titre de recettes/avis des sommes à payer avec leur facture mensuelle (loyer +charges), qui permettra un paiement direct en ligne, ou par chèque à la trésorerie. La taxe de séjour étant due à la CDC Castillon-Pujols, continuera à être versée aux régisseurs.

Le Conseil Municipal après délibération, vote POUR à l'unanimité le transfert de compétence à Mme le Maire, concernant la création, modification ou suppression des Régies.

➤ **Délibération sur l'avenant n°1 à la Convention d'adhésion au service d'application du droit des sols du pôle territoriale du Grand Libournais (cadre de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme n° 2021**

A partir du 1^{er} janvier 2022 la mise en place d'un guichet unique, permettra le traitement par voie dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme. Les professionnels et usagers déposeront directement les demandes sur la plateforme dédiée au traitement. Les autres moyens de dépôt resteront en usage.

Le Conseil Municipal après délibération vote POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération sur le nom des routes, rues et chemins de Flaujagues**

Après délibération, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité, les 33 propositions suivantes :

- allée de l'Eglise
- impasse du Chalard
- chemin de Fonvidal
- route de Jean Faux
- chemin de Lauquey
- chemin de l'Ecole
- chemin de l'Estage
- chemin de Malacousse
- chemin des Coutures
- impasse du Pontarit
- chemin du Rival
- côte de la Martelle
- place de la Mairie
- promenade de la Dordogne
- route de Caillauca
- route de Castillon
- route de Francesa
- route de Gaychon

- route de Juillac
- route de Micouleau
- route de Mondeau
- route de Pessac
- route de Pomarède
- route de Ramonet
- route des Chartrons
- route du Pontpeyrat
- impasse du Port de Lamothe
- route du Poy
- rue de la Cave
- rue du pas d'Oin (une abstention est formulée concernant cette rue)
- rue du port du Moulin
- voie du Temple
- rue jean d'Arnaud.

➤ **Délibération d'adoption des conventions de mise à disposition du personnel du SIRP au profit de la Commune**

Mme le Maire donne la parole à Mme LEGUET, présidente du Syndicat, afin de présenter la teneur de ces mises à disposition.

Mme LEGUET informe le Conseil que ses démarches auprès du CIGAC (Centre Inter-régional d'Assurance des Collectivités), ont permis d'obtenir le remboursement de 8 380 € pour la Commune de Flaujages, ce qui réduit la participation de la Commune pour 2021.

A la rentrée 2021 la garderie a été reprise par le SIRP, qui a embauché deux agents en contrat aidé, ce qui porte à trois le nombre d'agents travaillant à l'école de cette commune. Une convention de mise à disposition de ces trois agents a été signée entre la Mairie et le SIRP pour la durée de la pause méridienne de notre école.

Le Conseil municipal après délibération vote POUR, à l'unanimité des présents et des représentés, l'adoption de ces conventions de mise à disposition.

La séance est levée à 23 h 30.